

## Rapport d'information de la commission conjointe sécurité et sociale du 22 mars 2023

Rapporteur : Johan Martens

### PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CORRESPONDANTS DE NUIT

Cette présentation fait suite à une demande du conseil municipal, (lors du vote du budget) de précisions sur le dispositif des Correspondants de nuit. (ci-après CN)

Présentés par :

**M. KETTENACKER** Chef du service la Cohésion sociale (SCS)

**Mme BARRAL** Cheffe d'équipe responsable des Correspondants de nuit, pour le fonctionnement quotidien du dispositif qui est rattaché à la politique générale de médiation et animation, publique

**M. KOLLER**, Délégué à la médiation et à l'animation (SCS).

**M. RIBEIRO**, Chef du service de la Police municipale (SPM), pour représenter les forces de police et le partenariat au quotidien, ainsi que la collaboration étroite avec le dispositif des Correspondants de nuit

Suivi d'une présentation particulière par

**M. VIOT**, Président-directeur d'iSSUE (Institut Suisse de Sécurité Urbaine et Événementielle), expert dans les questions de sécurité, docteur en sociologie, rédacteur d'une thèse sur la sécurité des grands événements, la gestion des risques à l'occasion des grands rassemblements de foule. Chercheur associé au laboratoire de sociologie urbaine, chargé de cours. Donne un cours sur *urbanisme et territoire* qui aborde ces questions.

Suite à un historique du dispositif, la présentation nous expose qu'en l'absence de formation certifiante pour le métier de médiateur urbain, une charte romande de médiation urbaine a été rédigée et adoptée par les différentes villes. Ceci pour avoir un texte fondateur et créer un référentiel métier permettant de guider l'action face aux différentes problématiques sur le terrain et se déployer avec une posture commune. Les CN n'étant pas assermentés, ils doivent évoluer dans un cadre, avec une déontologie. Sans être liés aux forces de sécurité, ils agissent sur le « sentiment d'insécurité », en diminuant les nuisances sonores, incivilités, déprédations, et en favorisant le lien social en assurant une veille sociale dans les quartiers, tous les jours de 18h à 02h du matin, avec des tournées de 2 à 3 binômes sur l'ensemble du territoire, de façon proactive, avec les habitants.

Si le lien avec les habitants est fort, il sera plus simple d'intervenir dans des situations conflictuelles pour aider à trouver des solutions à celles-ci. Par la gestion de conflits en temps réel (rencontres pendant les tournées) ou différé (par appels). Les CN accueillent la plainte et se déplacent pour constater/ou non les nuisances et prendre contact avec les personnes concernées. Cette intervention hors des horaires habituels permet ensuite de transférer l'information sur les situations aux partenaires les plus adaptés pour y répondre.

Les CN travaillent de manière étroite avec les partenaires sociaux, THSM (Travailleurs sociaux hors murs) animateurs de Maisons de quartier. Les partenaires sanitaires (le 144 pour les situations urgentes ou l'Unité Mobile d'Urgences Sociales (UMUS), notamment pour les personnes SDF ou lorsqu'une personne doit quitter un logement en raison d'un conflit familial). Enfin les acteurs communaux, notamment le SCS, afin de relayer les situations et répondre aux besoins des habitants et la Police municipale. Les CN rendent la celle-ci attentive à certaines situations, qui peuvent être désamorcées. De plus il est difficile, pour la Police municipale, d'intervenir dans les conflits de voisinage (base légale) lorsque cela gêne uniquement le voisin direct.

Les valeurs, qui régissent la fonction des CN, dans le cadre de la charte romande sont :

**Bienveillance** ; intervenir dans chaque situation avec une posture de non-jugement. **Disponibilité** ; lors des tournées les CN marchent à un pas modéré pour laisser la possibilité aux gens de venir les interpeller. **Neutralité** ; la posture et la déontologie des CN se sont construites surtout sur la base de la déontologie du travail social et de la médiation. **Confidentialité** ; l'idée est de ne transmettre aucune information d'une partie sans l'accord de celle-ci. S'il y a danger, les informations sont transmises à la Police municipale. **Intervention sécurisante et non sécuritaire** ; les CN ne sont pas assermentés et n'ont pas de mission répressive. Il s'agit de sécuriser et rassurer les gens grâce à leur présence dans les quartiers et à l'instauration d'un dialogue.

**En conclusion**, le dispositif des CN est un maillon qui permet d'aller, comme les TSHM, de manière mobile sur le territoire auprès des personnes. La stratégie de développement des politiques sociales est d'*aller vers*, dans

une logique préventive, là où les enjeux sociaux se déroulent. Ce maillon est inédit dans l'ensemble du réseau des intervenants, de par son identité professionnelle et les outils qu'il mobilise, entre les métiers de la sécurité et les métiers du social. Cela rend ce métier ou cette fonction difficile à décrire et à valoriser. Le dispositif se révèle particulièrement utile vis-à-vis de certains groupes de population qui sont difficiles à appréhender, dans des horaires où peu d'administrations ou de professionnels sont encore actifs. Le métier des CN est en pleine expansion (professionnalisation, expansion géographique) ; il répond à des enjeux de société actuels prépondérants.

**Présentation par M. VIOT** Président-directeur d'iSSUE, coordinateur du département Accueil et Sécurité du Paléo Festival Nyon, qui a entraîné la création de l'institut iSSUE, rassemblant les questions de sécurité urbaine et de sécurité événementielle. Il apporte un point de vue extérieur sur le dispositif créé à Vernier, et ailleurs.

L'intention est de voir aujourd'hui comment dépasser des impasses qui sont celles des politiques de sécurité. Quand on parle de sécurité, on parle de proximité, d'ancrage territorial, de situations très concrètes, d'interactions où chacun est dans son rôle et représente qui il est (institution, agent d'un service lié à une administration, individu qui a une place dans la société, jeune, habitant, occupant de l'espace public).

Une définition philosophique de la sécurité est que le bonheur, c'est d'être serein lorsqu'on a l'impression que les choses autour sont chaotiques, voire dangereuses.

Après avoir beaucoup travaillé sur des questions de sécurité, iSSUE a développé un axe de sécurité et vie urbaine. Le référentiel de la France, pour dépeindre le spectre négatif de ce qui pourrait nous arriver, anesthésie un peu ces idées pour entrer dans le concret des problèmes de sécurité publique (rôle de la police, rôle des médiateurs) dans des contextes différents, mais avec la philosophie de la proximité qui émerge aujourd'hui et qu'il faut intégrer comme tendance. Mal perçue et malmenée pendant des années, elle devient un concept cardinal dans les politiques publiques de sécurité. Le dispositif des Correspondants de nuit incarne le concept de la proximité. Bien souvent, on met les CN dans l'espace public pour prendre des repères sur la situation. Ils sont une transmission de la philosophie et de l'intention politique il faut donc bien écouter les retours et la manière dont les CN perçoivent ces questions de sécurité.

Il faut pouvoir prendre en charge les demandes d'interventions infra-pénales, les conflits de voisinage ou le sentiment d'insécurité. Il s'agit du trouble, de l'irritation, de la défiance, de la provocation quelquefois. Si l'on n'avait que des infractions pénales à gérer, les choses seraient relativement simples. C'est la complexité de l'activité, raison pour laquelle il faut ancrer le dispositif dans une complémentarité de dispositifs.

Par définition, on ne mesure pas ce que l'on a réussi à éviter. Les CN permettent d'éviter des choses, telles que la récurrence de plaintes de voisinage, de situations de trouble, etc., qu'on ne pourra pas mesurer puisqu'ils ont réussi à faire en sorte que cela n'arrive pas. L'approche des CN n'est pas sociale, elle correspond à une politique de la Ville. La tendance n'est pas de rajouter à l'escalade, mais sur la communication, et considérer, apprécier, évaluer le dispositif des CN, non seulement à l'horizon des principes, mais au côté, pragmatique de l'efficacité.

#### **Débat :**

Suite à une question d'un commissaire (UDC) demandant d'avoir davantage de patrouilleurs de nuit si cela aide à résoudre le problème. M. STAUB répond qu'être en sécurité ne signifie pas simplement ne pas être victime de délit ou de criminalité. L'objectif est d'avoir un dialogue. Il est dommage de revenir avec la demande d'augmenter le nombre de policiers sur le terrain. Leur nombre a augmenté ces dernières années et le concept de sécurité et de proximité a évolué, envoyer un policier pour chaque problème n'est pas la réponse unique.

Un commissaire (SOC) pose une série de questions en se basant sur les fréquentes demandes, lors des budgets passés, de la suppression des postes des CN. Quelles conséquences pour les autorités et pour les résidents ?

M. STAUB répond que sur le terrain, on mesure au quotidien l'impact des CN. Comme cela a été dit, il est difficile d'évaluer aujourd'hui ce qui manquerait. La question de la coordination des acteurs est très importante. On est au carrefour de la vision de la sécurité au sens large et du social ; il s'agit d'être dans le dialogue. Les CN interviennent où d'autres n'interviennent pas. Parfois la Police municipale est un peu démunie et il y a l'action des CN. En se privant des CN, il faudra trouver des équivalents fonctionnels ailleurs. La couverture des horaires nocturnes ne serait plus assurée. S'il n'y a pas de CN pour les nuisances et problèmes de voisinage, les problèmes seront reportés sur la Police municipale. La discussion doit être dépassionnée et dépolitisée.

Une commissaire (LES VERT.E.S) constate, dans le cadre de son activité d'avocate spécialisée dans le droit pénal, que les moyens répressifs extrêmement coûteux, mis en place, ne répondent malheureusement que très peu souvent aux situations traitées (personnes en situation de vulnérabilité). Elle remercie pour le travail effectué, même s'il ne peut pas être quantifié par des chiffres tangibles.